

Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020

REFERENCES MISSION

Rapport N° : 26717563/S1/1/AM-RTV_V1**Rédigé le :** 30/06/2025**Référence au programme de travaux :**

Mise aux normes des locaux de sureté et création d'une salle CIC Mise aux normes des locaux de sureté et création d'une salle CIC réalisé le 26/03/2024 par CTEIS département AMO

DONNEUR D'ORDRE

- -

50 Boulevard Alsace Lorraine
82000 MONTAUBAN

SITE D'INTERVENTION

82 HP MONTAUBAN

50 Boulevard Alsace Lorraine
82000 MONTAUBAN

DAAT LOCAUX DE SURETE

Latitude : 44.018900 / Longitude : 1.360400

Date(s) d'intervention(s) :

Du 16/06/2025 au 16/06/2025



SYNTHESE DE CONCLUSION



OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Thibault ARNAULT	Diagnostiqueur	Certification N° CPDI 5985	Thibault ARNAULT
			

Le présent rapport comporte 32 pages, dont 17 pages d'annexes. Il ne peut être reproduit qu'intégralement.

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION	3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre	3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage	3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage	4
2. CONCLUSIONS	5
2.1. Obligations réglementaires	6
3. INFORMATIONS GENERALES	7
3.1. Immeuble bâti objet de la mission	7
3.2. Parties prenantes	7
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE	7
4.1. Références réglementaires	7
5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	8
5.1. Date(s) de visite(s)	8
5.2. Ecart, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020	8
5.3. Conditions spécifiques	8
5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite	8
6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	9
6.1. Matériaux et produits repérés	9
6.2. Estimation quantitative des matériaux et produits contenant de l'amiante	16
7. ANNEXES	16
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées	16
7.2. Photos prélèvements	17
7.3. Attestation d'assurance	21
7.4. Certificat de compétence	23
7.5. Croquis de repérage	24
7.6. Rapport d'analyse du laboratoire	26

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Réaménagement et réfection complète des locaux de sureté (Bureau médecin/avocat), salle repro, cellules, circulations, sanitaires, local signalisation, local audition

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il définit les ouvrages de la construction et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
03 - Parois verticales intérieures	
Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot, Enduits lissés, projetés ou talochés
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles de faïence, Colles de plinthe
04 - Plafonds et faux plafonds	
Faux plafonds	Panneaux
Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage
05 - Planchers et planchers techniques	
Revêtements de sol	Colles de carrelage, Peintures de sol

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

Partie(s) du bâtiment :

locaux de sureté (Bureau médecin/avocat), salle repro, cellules, circulations, sanitaires, local signalisation, local audition

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Obligations réglementaires

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du Code de la Santé Publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique, ce DAPP ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du Code de la Santé Publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du Code du Travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du Code du Travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : 82 HP MONTAUBAN
50 Boulevard Alsace Lorraine
82000 MONTAUBAN

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
82 HP MONTAUBAN	Administrations, bureaux	ERP de la 3ème et la 4ème catégorie	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non-communicué

3.2. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
--	Donneur d'ordre	/	50 Boulevard Alsace Lorraine 82000 MONTAUBAN	/
Djiloul HADJI	Gestionnaire, Maître d'oeuvre	Bureau Régional des Affaires Immobilières Occitanie	4 chemin de Bordeblanque 31776 Colomiers	+33 6 75 28 29 81 - djiloul.hadji@interieur.gouv.fr

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe de l'arrêté du 16/07/2019, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Références réglementaires

- Code du travail : articles L4412-2, R4412-97,
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations,
- Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
- Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

5.1. Date(s) de visite(s)

Du 16/06/2025 au 16/06/2025

5.2. Ecart, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les dates de délivrance du permis de construire ou des années de construction
- Les années de modification ou de réhabilitation
- La construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues dans les locaux, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation...)
- Les rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés
- Les dossiers amiante réglementaires

5.3. Conditions spécifiques

- Présence d'occupant lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)
- Encombrement de mobilier ou d'équipement lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)

5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
Programme de travaux / Mise aux normes des locaux de sûreté et création d'une salle CIC	OTEIS département AMO	26/03/2024	Mise aux normes des locaux de sûreté et création d'une salle CIC	/

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Matériaux et produits repérés

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage
Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante
Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante
xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur
Sxx = Sondage n°xx
xx* = élément témoin de la ZPSO
Nota : Hormis pour l'élément témoin, tout prélèvement est précédé d'un sondage

Critères de décision :

AN = Analyse
DC = Document consulté
MA = Marquage
PN = Ne contient pas d'amiante par nature

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
RDC -> Local medecin/avocat	Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot	Papier, Plâtre	Blanc	1	P1* N	/	AN	/	Non
RDC -> Local medecin/avocat	Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot	Papier, Plâtre	Blanc	1	P2 N	/	AN	/	Non
RDC -> Local medecin/avocat	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Ciment	Gris	11	Idem P 18	/	AN	/	Non
RDC -> Local medecin/avocat	Revêtements de sol	Colles de carrelage	Dur	Gris	4	Idem P 6	/	AN	/	Non
RDC -> Local repro	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Ciment	Gris	11	Idem P 18	/	AN	/	Non
RDC -> Local repro	Revêtements de sol	Colles de carrelage	Dur	Gris	4	Idem P 6	/	AN	/	Non
RDC -> Local repro	Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot	Papier, Plâtre	Blanc	1	Idem P 1	/	AN	/	Non
RDC -> Celulle 1	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Ciment	Gris	11	Idem P 18	/	AN	/	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
RDC -> Cellule 1	Revêtements de sol	Peintures de sol	Décoratif	Beige	7	Idem P 11	/	AN	peinture sur sol	Non
RDC -> Cellule 1	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Dur	Gris	9	Idem P 15	/	AN	/	Non
RDC -> Cellule 2	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Ciment	Gris	11	Idem P 18	/	AN	/	Non
RDC -> Cellule 2	Revêtements de sol	Peintures de sol	Décoratif	Beige	7	Idem P 11	/	AN	peinture sur sol	Non
RDC -> Cellule 2	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Dur	Gris	9	Idem P 15	/	AN	/	Non
RDC -> Cellule 3	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Ciment	Gris	11	Idem P 18	/	AN	/	Non
RDC -> Cellule 3	Revêtements de sol	Peintures de sol	Décoratif	Beige	7	Idem P 11	/	AN	peinture sur sol	Non
RDC -> Cellule 3	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Dur	Gris	9	Idem P 15	/	AN	/	Non
RDC -> Cellule 4	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Ciment	Gris	11	Idem P 18	/	AN	/	Non
RDC -> Cellule 4	Revêtements de sol	Peintures de sol	Décoratif	Beige	7	Idem P 11	/	AN	peinture sur sol	Non
RDC -> Cellule 4	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Dur	Gris	9	Idem P 15	/	AN	/	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
RDC -> Cellule 5	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Ciment	Gris	11	Idem P 18	/	AN	/	Non
RDC -> Cellule 5	Revêtements de sol	Peintures de sol	Décoratif	Beige	7	Idem P 11	/	AN	peinture sur sol	Non
RDC -> Cellule 5	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Dur	Gris	9	Idem P 15	/	AN	/	Non
RDC -> Cellule 6	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Ciment	Gris	11	Idem P 18	/	AN	/	Non
RDC -> Cellule 6	Revêtements de sol	Peintures de sol	Décoratif	Beige	7	Idem P 11	/	AN	peinture sur sol	Non
RDC -> Cellule 6	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Dur	Gris	9	Idem P 15	/	AN	/	Non
RDC -> Cellule 7	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Ciment	Gris	11	Idem P 18	/	AN	/	Non
RDC -> Cellule 7	Revêtements de sol	Peintures de sol	Décoratif	Beige	7	Idem P 11	/	AN	peinture sur sol	Non
RDC -> Cellule 7	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Dur	Gris	9	Idem P 15	/	AN	/	Non
RDC -> Sanitaires	Faux plafonds	Panneaux	Plaque de plâtre	Blanc	10	P17* N	/	AN	/	Non
RDC -> Sanitaires	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles de faïence	Dur	Blanc	8	P13* N	/	AN	faïence blanche	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
RDC -> Sanitaires	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles de faïence	Dur	Blanc	8	P14 N	/	AN	faïence blanche	Non
RDC -> Sanitaires	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Ciment	Gris	11	Idem P 18	/	AN	/	Non
RDC -> Sanitaires	Faux plafonds	Panneaux	Dur, Fibreux	Blanc	12	Idem P 20	/	AN	/	Non
RDC -> Sanitaires	Revêtements de sol	Peintures de sol	Décoratif	Beige	7	Idem P 11	/	AN	peinture sur sol	Non
RDC -> Sanitaires	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Dur	Gris	9	Idem P 15	/	AN	/	Non
RDC -> Cellule 8	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Ciment	Gris	11	Idem P 18	/	AN	/	Non
RDC -> Cellule 8	Revêtements de sol	Peintures de sol	Décoratif	Beige	7	Idem P 11	/	AN	peinture sur sol	Non
RDC -> Cellule 8	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Dur	Gris	9	Idem P 15	/	AN	/	Non
RDC -> Cellule 9	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Ciment	Gris	11	Idem P 18	/	AN	/	Non
RDC -> Cellule 9	Revêtements de sol	Peintures de sol	Décoratif	Beige	7	Idem P 11	/	AN	peinture sur sol	Non
RDC -> Cellule 9	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Dur	Gris	9	Idem P 15	/	AN	/	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
RDC -> Cellule 10	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Ciment	Gris	11	Idem P 18	/	AN	/	Non
RDC -> Cellule 10	Revêtements de sol	Peintures de sol	Décoratif	Beige	7	Idem P 11	/	AN	peinture sur sol	Non
RDC -> Cellule 10	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Dur	Gris	9	Idem P 15	/	AN	/	Non
RDC -> Local signalisation	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Ciment	Gris	11	Idem P 18	/	AN	/	Non
RDC -> Local signalisation	Faux plafonds	Panneaux	Dur, Fibreux	Blanc	12	Idem P 20	/	AN	/	Non
RDC -> Local signalisation	Revêtements de sol	Colles de carrelage	Dur	Gris	4	Idem P 6	/	AN	/	Non
RDC -> Local signalisation	Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot	Papier, Plâtre	Blanc	1	Idem P 1	/	AN	/	Non
RDC -> Local audition	Faux plafonds	Panneaux	Dur, Fibreux	Blanc	2	P3* N	/	AN	/	Non
RDC -> Local audition	Revêtements de sol	Colles de carrelage	Dur	Gris	4	P6* N	/	AN	/	Non
RDC -> Local audition	Revêtements de sol	Colles de carrelage	Dur	Gris	4	P7 N	/	AN	/	Non
RDC -> Local audition	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles de faïence	Dur	Blanc	3	P4* N	/	AN	colle de faïence carré grise	Non
RDC -> Local audition	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles de faïence	Dur	Blanc	3	P5 N	/	AN	colle de faïence carré grise	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
RDC -> Local audition	Cloisons (légères et préfabriquées)	Enduits lissés, projetés ou talochés	Plâtre	Blanc	5	P8* N	/	AN	/	Non
RDC -> Local audition	Cloisons (légères et préfabriquées)	Enduits lissés, projetés ou talochés	Plâtre	Blanc	5	P9 N	/	AN	/	Non
RDC -> Local audition	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Ciment	Gris	11	Idem P 18	/	AN	/	Non
RDC -> Local audition	Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot	Papier, Plâtre	Blanc	1	Idem P 1	/	AN	/	Non
RDC -> Circulation	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Ciment	Gris	11	P18* N	/	AN	/	Non
RDC -> Circulation	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Ciment	Gris	11	P19 N	/	AN	/	Non
RDC -> Circulation	Faux plafonds	Panneaux	Dur, Fibreux	Blanc	12	P20* N	/	AN	/	Non
RDC -> Circulation	Revêtements de sol	Peintures de sol	Décoratif	Beige	7	P11* N	/	AN	peinture sur sol	Non
RDC -> Circulation	Revêtements de sol	Peintures de sol	Décoratif	Beige	7	P12 N	/	AN	peinture sur sol	Non
RDC -> Circulation	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Dur	Gris	9	P15* N	/	AN	/	Non
RDC -> Circulation	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Dur	Gris	9	P16 N	/	AN	/	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
RDC -> Circulation	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles de faïence	Dur	Blanc	3	Idem P 4	/	AN	colle de faïence carré grise	Non
RDC -> Circulation 2	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles de plinthe	Dur	Blanc	6	P10* N	/	AN	/	Non
RDC -> Circulation 2	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles de plinthe	Dur	Blanc	6	P21 N	/	AN	/	Non
RDC -> Circulation 2	Plafonds	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Ciment	Gris	11	Idem P 18	/	AN	/	Non
RDC -> Circulation 2	Faux plafonds	Panneaux	Dur, Fibreux	Blanc	12	Idem P 20	/	AN	/	Non
RDC -> Circulation 2	Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot	Papier, Plâtre	Blanc	1	Idem P 1	/	AN	/	Non
RDC -> Circulation 2	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles de faïence	Dur	Blanc	3	Idem P 4	/	AN	colle de faïence carré grise	Non

7. ANNEXES

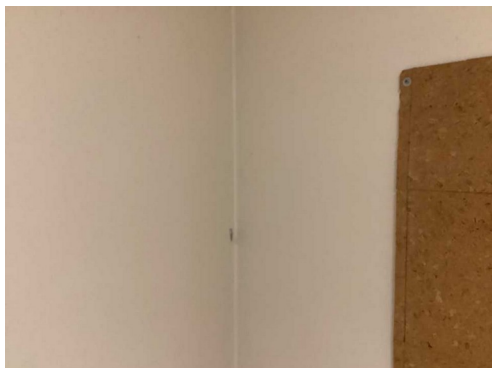
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
RDC	/
RDC -> Local medecin/avocat	/
RDC -> Local repro	/
RDC -> Cellule 1	/
RDC -> Cellule 2	/
RDC -> Cellule 3	/
RDC -> Cellule 4	/
RDC -> Cellule 5	/
RDC -> Cellule 6	/
RDC -> Cellule 7	/
RDC -> Sanitaires	/
RDC -> Cellule 8	/
RDC -> Cellule 9	/
RDC -> Cellule 10	/
RDC -> Local signalisation	/
RDC -> Local audition	/
RDC -> Circulation	/
RDC -> Circulation 2	/

7.2. Photos prélèvements

P1	ZPSO 1
RDC -> Local medecin/avocat	
	
Cloisons (légères et préfabriquées) -> Bandes calicot	

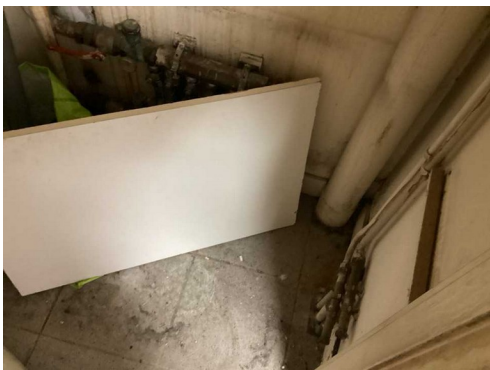
P2	ZPSO 1
RDC -> Local medecin/avocat	
	
Cloisons (légères et préfabriquées) -> Bandes calicot	

P17	ZPSO 10
RDC -> Sanitaires	
	
Faux plafonds -> Panneaux (Liste A)	

P13	ZPSO 8
RDC -> Sanitaires	
	
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres -> Colles de faïence	

P14	ZPSO 8
RDC -> Sanitaires	
	
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres -> Colles de faïence	

P3	ZPSO 2
RDC -> Local audition	
	
Faux plafonds -> Panneaux (Liste A)	

P6	ZPSO 4
RDC -> Local audition	
	
Revêtements de sol -> Colles de carrelage	

P7	ZPSO 4
RDC -> Local audition	
	
Revêtements de sol -> Colles de carrelage	

P4	ZPSO 3
RDC -> Local audition	
	
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres -> Colles de faïence	

P5	ZPSO 3
RDC -> Local audition	
	
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres -> Colles de faïence	

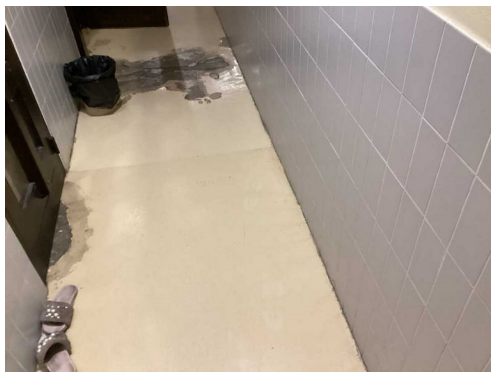
P8	ZPSO 5
RDC -> Local audition	
	
Cloisons (légères et préfabriquées) -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P9	ZPSO 5
RDC -> Local audition	
	
Cloisons (légères et préfabriquées) -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P18	ZPSO 11
RDC -> Circulation	
	
Plafonds -> Enduits de ragréage, débullage, lissage	

P19	ZPSO 11
RDC -> Circulation	
	
Plafonds -> Enduits de ragréage, débullage, lissage	

P20	ZPSO 12
RDC -> Circulation	
	
Faux plafonds -> Panneaux (Liste A)	

P11	ZPSO 7
RDC -> Circulation	
	
Revêtements de sol -> Peintures de sol	

P12	ZPSO 7
RDC -> Circulation	
	
Revêtements de sol -> Peintures de sol	

P15	ZPSO 9
RDC -> Circulation	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P16	ZPSO 9
RDC -> Circulation	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P10	ZPSO 6
RDC -> Circulation 2	
	
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres -> Colles de plinthe	

7.3. Attestation d'assurance



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Immeuble Newtime - 40/52 boulevard du Parc
FR - 92200 Neuilly sur Seine

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic mûrle

Missions exploitation :

- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic radon
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com



Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

Il est précisé que SONT EXCLUS LES DOMMAGES CAUSES PAR L'AMIANTE.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non).....**1'000'000 EUR** par sinistre et
par année d'assurance

Période d'assurance : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au- delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 7 janvier 2025.
Pour la compagnie


Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Signé par : Juliette Allavoine
E-mail : juliette.allavoine@allianz.com
Heure de signature : 30/06/2025 10:12:02
Adresse IP : 147.161.232.110

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com

7.4. Certificat de compétence



Certificat de compétences Diagnosticqueur Immobilier

N° CPDI 5985 Version 004

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur ARNAULT Thibault

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention Date d'effet : 28/04/2021 - Date d'expiration : 27/04/2028
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 28/04/2021 - Date d'expiration : 27/04/2028
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 30/06/2022 - Date d'expiration : 29/06/2029
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 11/10/2021 - Date d'expiration : 10/10/2028
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 22/04/2022 - Date d'expiration : 21/04/2029

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 30/06/2022.



Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'inhalation par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis, et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérant des repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des repérages et de diagnostic amiantaire dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attribution de prime en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2000 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 7 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

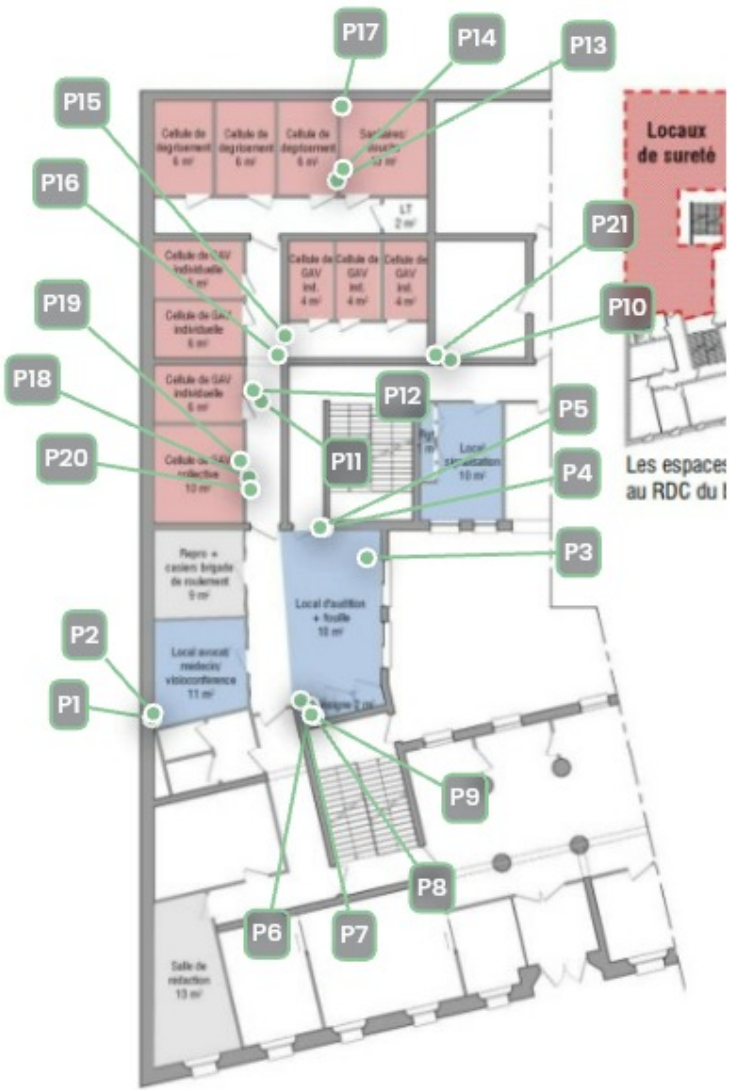
Certification de personnes
Diagnosticqueur
Portée disponible sur www.icert.fr
Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-0522
PERSONNE
RESPONSABLE SUR
MATERIAUX

CPE DI FR 11 rev18

7.5. Croquis de repérage

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	82 HP MONTAUBAN 50 Boulevard Alsace Lorraine 82000 MONTAUBAN	
Localisation RDC	Date visite	Du 16/06/2025 au 16/06/2025
	Auteur	Thibault ARNAULT
	N° dossier	26717563/SI/1
	Planche	1/1
	Indice	1
Vue utilisée :		
Matériaux et produits contenant de l'amiante :		



LEGENDE	● Prélèvement positif	● Prélèvement négatif	● Sondage	● Inaccessibilité	● Observation
---------	-----------------------	-----------------------	-----------	-------------------	---------------

7.6. Rapport d'analyse du laboratoire

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Thibault ARNAULT
 17 Rue Marius Tercé - Star Park - Bâtiment B
 CS 23052
 31024 TOULOUSE CEDEX 3

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-056097-01 Date d'émission de rapport : 23/06/2025 21:14 Page1/6
 Dossier N° : 25K020144 Date de réception : 17/06/2025 Date d'analyse : 20/06/2025
 Référence dossier Client:1510797812/26717563/S1/1/1_26717563/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	BV3NH3756 Réf. Prel : P1 RDC - Local medecin/avocat/Cloisons (légères et préfabriquées) - (Papier, Plâtre/Blanc)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET * / U3GB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP * / LP5L	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
002	BV3NH3757 Réf. Prel : P2 RDC - Local medecin/avocat/Cloisons (légères et préfabriquées) - (Papier, Plâtre/Blanc)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) n°1 + n°2 ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) + (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET * / U3GB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) + (marron)	MOLP * / LP5L	4 / 4 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
003	BV3NH3755 Réf. Prel : P3 RDC - Local audition/Faux plafonds - (Dur, Fibreux/Blanc)	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (beige)	MET * / U3GB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-056097-01 Date d'émission de rapport : 23/06/2025 21:14 Page 2/6
 Dossier N° : 25K020144 Date de réception : 17/06/2025 Date d'analyse : 20/06/2025
 Référence dossier Client: 1510797812/26717563/S1/1/1_26717563/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004	BV3NH3753 Réf. Prel : P4 RDC - Local audition/Revêtement s de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - (Dur/Blanc)	Matériau de type peinture (noir) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET * / A4VB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
005	BV3NH3754 Réf. Prel : P5 RDC - Local audition/Revêtement s de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - (Dur/Blanc)	Matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET * / A4VB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
006	BV3NH3751 Réf. Prel : P6 RDC - Local audition/Revêtement s de sol - (Dur/Gris)	Matériau semi-dur de type ragréage (gris)	MET * / A4VB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
007	BV3NH3752 Réf. Prel : P7 RDC - Local audition/Revêtement s de sol - (Dur/Gris)	Matériau semi-dur de type ragréage (gris)	MET * / A4VB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
008	BV3NH3749 Réf. Prel : P8 RDC - Local audition/Cloisons (légères et préfabriquées) - (Plâtre/Blanc)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) (plâtreux)	MET * / U3GB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-056097-01 Date d'émission de rapport : 23/06/2025 21:14 Page 3/6
 Dossier N° : 25K020144 Date de réception : 17/06/2025 Date d'analyse : 20/06/2025
 Référence dossier Client: 1510797812/26717563/S1/1/1_26717563/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
009	BV3NH3750 Réf. Prel : P9 RDC - Local audition/Cloisons (légères et préfabriquées) - (Plâtre/Blanc)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) (plâtreux)	MET * / U3GB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
010 (1)	BV3NH3758 Réf. Prel : P10 RDC - Circulation 2/Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - (Dur/Blanc)	Matériau dur de type ciment-colle (blanc)	MET * / U3GB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
011	BV3NH3760 Réf. Prel : P11 RDC - Circulation/Revêtements de sol - (Décoratif/Beige)	Matériau de type peinture (beige)(i)	MET * / U3GB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
012	BV3NH3761 Réf. Prel : P12 RDC - Circulation/Revêtements de sol - (Décoratif/Beige)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur (gris) en traces	MET * / U3GB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
013	BV3NH3748 Réf. Prel : P13 RDC - Sanitaires/Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - (Dur/Blanc)	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc)	MET * / U3GB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-056097-01 Date d'émission de rapport : 23/06/2025 21:14 Page 4/6
 Dossier N° : 25K020144 Date de réception : 17/06/2025 Date d'analyse : 20/06/2025
 Référence dossier Client: 1510797812/26717563/S1/1/1_26717563/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
014	BV3NH3762 Réf. Prel : P14 RDC - Sanitaires/Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - (Dur/Blanc)	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc)	MET * / U3GB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
015 (1)	BV3NH3763 Réf. Prel : P15 RDC - Circulation/Murs et cloisons maçonnées "en dur" - (Dur/Gris)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur (gris)	MET * / U3GB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
016 (1)	BV3NH3764 Réf. Prel : P16 RDC - Circulation/Murs et cloisons maçonnées "en dur" - (Dur/Gris)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur (gris)	MET * / U3GB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
017	BV3NH3765 Réf. Prel : P17 RDC - Sanitaires/Faux plafonds - (Plaque de plâtre/Blanc)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET * / U3GB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP * / LP5L	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
018	BV3NH3767 Réf. Prel : P18 RDC - Circulation/Plafonds - (Ciment/Gris)					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-056097-01 Date d'émission de rapport : 23/06/2025 21:14 Page 5/6
 Dossier N° : 25K020144 Date de réception : 17/06/2025 Date d'analyse : 20/06/2025
 Référence dossier Client: 1510797812/26717563/S1/1/1_26717563/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau semi-dur (gris) (granulaire)	MET * / U3GB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
019	BV3NH3768 Réf. Prel : P19 RDC - Circulation/Plafonds - (Ciment/Gris)	Matériau semi-dur (gris) (granulaire)	MET * / U3GB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
020	BV3NH3766 Réf. Prel : P20 RDC - Circulation/Faux plafonds - (Dur, Fibreux/Blanc)	Matériau (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (beige)(i)	MET * / CF6U	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
021	BV3NH3759 Réf. Prel : P21 RDC - Circulation 2/Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - (Dur/Blanc)	Matériau dur de type ciment-colle (blanc)	MET * / U3GB	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) échantillon(s)

(1) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

Observation(s) couche(s)

(i) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-056097-01 Date d'émission de rapport : 23/06/2025 21:14 Page6/6
Dossier N° : 25K020144 Date de réception : 17/06/2025 Date d'analyse : 20/06/2025
Référence dossier Client:1510797812/26717563/S1/1/1_26717563/1/1

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-MOLP-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.



Quentin PIVETTA
Technicien Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

